



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU :

**31 janvier 2014**

Présents : Jean-Maurice VENTURINI, Gilles BLANC, Marie-Jeanne BAFFOUR, Arnaud BOURGEOIS, Bernard COLIN, Gilles CLERT-GIRARD, Jacques RATEL, Cécile REMONDIN, Christiane MARECHAL, Marc SECO.

Procurations : Alain FOURNIER à Bernard COLIN, Véronique PARET à Marie-Jeanne BAFFOUR. Fabienne PRUNIER-DAUMAS à Gilles BLANC.

La séance débute à 20H54.

### **1 - Décisions modificatives n°3 et 4**

M. BLANC informe le Conseil des décisions modificatives de fin d'année 2013 à la section de fonctionnement pour permettre le paiement des dernières factures. Les comptes « cotisations de sécurité sociale des élus » et « études et recherches » ont été abondés pour un montant total de 4430.00 €. Cette somme a été prélevée sur le compte « dépenses imprévues ».

### **2 - Ouverture de crédits 2014**

Le Conseil ouvre, à l'unanimité, les crédits suivants pour le paiement des dépenses d'investissement engagées ou à engager avant le vote du budget 2014 en mars-avril prochain :

Compte	Opé	Intitulé opération	Objet	Montant
16441	---	---	1 échéance emprunt école	5 900 €
1641	---	---	3 échéances emprunt mairie	3 700 €
2111	16	Opérations sur terrains	Provision notaire	3 000 €
2158	21	Tracteurs	Achat 2 bacs à sel tracteurs	700 €
2135	23	Chauffage, réseau chaleur	Réparation circuit SDF	4 000 €
2158	37	Bâtiments	Moteur tintement cloche Eglise	1 400 €
2188	37	Bâtiments	Achat 2 défibrillateurs	4 200 €
2121	41	Aménagement Chef-lieu	Plantations Hameau Prés	10 000 €
2135	42	Mairie	Logiciel services périscolaires	3 500 €
<b>Total</b>				<b>36 400 €</b>

### 3 - Portage opération d'acquisition maison Usseglio chef-lieu

La commune a l'opportunité d'acquérir la maison Usseglio située entre la salle des fêtes et la mairie. Cette opération sera effectuée avec l'aide de l'Etablissement Public Foncier Local qui achète ce bien pour le rétrocéder au bout de 4 ans à la commune. Celle-ci paiera pendant 4 ans les frais de gestion du bien ainsi que des frais de portage de 3% calculés sur le prix d'acquisition. Elle s'acquittera à la fin des 4 ans du montant de l'acquisition soit 440 000 €. Le conseil autorise à l'unanimité le maire à signer la convention.

### 4 - Nouveau découpage cantonal

Le projet de nouveau découpage cantonal intègre Montagnole dans un nouveau canton de 27 communes avec comme chef-lieu Pont de Beauvoisin. Ce nouveau canton intégrerait 3 bassins de vie : Pont de Beauvoisin, Les Echelles et Chambéry (avec les communes de Montagnole, St Cassin, St-Sulpice et Vimines) sans respecter les intercommunalités existantes.

C'est pourquoi le Conseil municipal à l'unanimité rend un avis défavorable au projet de nouveau découpage cantonal. Il exprime les vœux suivants pour Montagnole :

- Rattachement de la commune au canton de Chambéry 2 avec Jacob-Bellecombette qui est déjà présente.

ou

- Maintien en l'état du canton de Cognin avec les 6 communes actuelles.

Un courrier sera adressé en ce sens au Préfet de la Savoie.

### 5 - Questions diverses

#### *a- Organisation des élections municipales*

Le Maire rappelle les changements intervenus pour les prochaines élections notamment la nécessité dans toutes les communes de présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter.

#### *b - Réseau de chaleur*

M. RATEL, conseiller municipal, expose au Conseil les raisons des disfonctionnements réguliers du réseau de chaleur et les solutions pour y remédier.

#### *c - Arrêté municipal*

Le maire indique au Conseil qu'un arrêté municipal sera pris pour interdire la circulation de chevaux devant l'école car ceux-ci y déposent régulièrement du crottin.

Fait à Montagnole,  
Le 4 février 2014

Le Maire  
Jean-Maurice VENTURINI

